

Réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2024

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 22 juillet 2024.

[Délibération 2024 10 18 001](#)

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

[Délibération 2024 10 18 002](#)

Rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols

Monsieur le maire présente au conseil municipal ledit rapport. Le conseil municipal en prend acte et n'émet aucune observation.

[Délibération 2024 10 18 003](#)

Forêt communale – Destination des coupes 2024

Le conseil municipal FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 13 – 14 (Les Fourches) – 8 (Le Trial), figurant à l'état d'assiette 2024 : Partage en nature des produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

Le montant de la taxe d'affouage à ONZE EUROS (11 €) par stère et le délai unique d'exploitation est fixé au 31 août 2024.

[Délibération 2024 10 18 004](#)

Modalités d'attribution et de paiements des lots de bois 2024

Le conseil municipal décide d'appliquer un règlement pour la distribution des lots de bois aux habitants et approuve les modalités d'inscription.

[Délibération 2024 10 18 005](#)

Aire de jeux – Contrat de contrôle des équipements

Le conseil municipal fait appel à la centrale d'achat de la Communauté d'Agglomération d'Épinal afin de souscrire un contrat pour la vérification de l'aire de jeux, des appareils de fitness et de l'espace multisports, d'une durée de trois ans, avec la Société CERES CONTROLE FRANCE.

[Délibération 2024 10 18 006](#)

Mise en place d'un service de lecture publique – Signature de convention avec le Conseil Départemental

Afin de bénéficier d'un fonds de bibliothèque, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la Médiathèque départementale, d'une durée de trois années, renouvelable.

[Délibération 2024 10 18 007](#)

Mise en place d'un service de lecture publique – Tarification

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité fixe les tarifs du service de lecture publique suivants :
Gratuit pour les titulaires d'un abonnement au réseau B.M.I. de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

A défaut :

- ✓ Tarif plein : 13,00 €
- ✓ Tarif réduit (Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adultes handicapés, plus de 65 ans) : 6,80 €
- ✓ Jeunes jusqu'à 25 ans inclus : gratuit
- ✓ Etudiants, apprentis, services civiques : gratuit.

[Délibération 2024 10 18 008](#)

Renouvellement d'un bail à ferme, lieudit « Au Camp »

Le conseil municipal décide de renouveler pour une durée de neuf années, à compter du 1^{er} avril 2024, le contrat de bail à ferme conclu pour la location des parcelles sises au lieudit « Au Camp », cadastrées B n° 632, 642, 644, 645, 646, 1662 pour une contenance totale de 16 ha 81 a 53 ca.

[Délibération 2024 10 18 009](#)

Renouvellement d'un bail à ferme, lieudit « Le Rang Tocquaine »

Le conseil municipal décide de renouveler pour une durée de neuf années, à compter du 11 novembre 2024, le contrat de bail à ferme conclu pour la location des parcelles sises au lieudit « Le Rang Tocquaine », cadastrées B n° 611, 612, 613, 614, 615, 1668 pour une contenance totale de 3 ha 56 a 77 ca.

[Délibération 2024 10 18 010](#)

Bâtiments scolaires – Demande de subvention au titre de la DETR

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de remplacement du système de chauffage du bâtiment scolaire pour un coût estimatif de 44 755,67 € HT. Il sollicite une subvention DETR à hauteur de 40 % soit 17 902,27 €.

[Délibération 2024 10 18 011](#)

Bâtiments scolaires – Demande de subvention au Conseil Départemental des Vosges

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de remplacement du système de chauffage du bâtiment scolaire pour un coût estimatif de 44 755,67 € HT. Il sollicite une subvention du Conseil Départemental à hauteur de 15 % soit 6 713,35 € au titre de la rénovation énergétique dans les écoles.

[Délibération 2024 10 18 012](#)

Bâtiments scolaires – Demande de subvention auprès du Conseil Régional Grand Est

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de remplacement du système de chauffage du bâtiment scolaire pour un coût estimatif de 44 755,67 € HT. Il sollicite une subvention du Conseil Régional « Grand Est » à hauteur de 50 % soit 22 377,83 € dans le cadre du Climaxion.

[Délibération 2024 10 18 013](#)

Logement communal – 2, place de la mairie – Régularisation des charges de chauffage

Suite au changement de locataire du logement situé au 2, place de la mairie et afin de régulariser les charges de chauffage, le Conseil Municipal fixe la participation financière aux anciens locataires pour la période de chauffe 2023 / 2024.

[Délibération 2024 10 18 014](#)

Logement communal – 2, place de la mairie – Exonération de loyer

Suite au changement de locataire, afin de permettre les derniers travaux de reprise de peinture et en accord avec les locataires, le conseil municipal décide l'exonération du loyer du mois de septembre pour le logement situé 2, place de la Mairie.

[Délibération 2024 10 18 015](#)

Salle polyvalente – Conditions générales de location

Le conseil municipal a émis le souhait de mettre en location la salle polyvalente de la mairie à compter du 1^{er} janvier 2025.

Lors de sa réunion il a fixé les modalités de locations de la salle de la mairie. Elles sont consultables sur demande au secrétariat de Mairie.

[Délibération 2024 10 18 016](#)

Vente de mobilier – Réfrigérateur

Le conseil municipal décide la vente de l'ancien réfrigérateur de la salle polyvalente pour un montant de 50 €.

[Délibération 2024 10 18 017](#)

Vente de mobilier – Agrès (Aire de jeux)

Le conseil municipal décide la vente d'un lot de 7 agrès en bois pour un montant de 150 €.

[Délibération 2024 10 18 018](#)

Amicale des Sapeurs-pompiers de Châtel sur Moselle – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Châtel sur Moselle.

[Délibération 2024 10 18 019](#)

RPIC du Durbion - Contrats Emplois Compétences

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder au recrutement de personnel éligible au « Contrat Emploi Compétence », qui sera affecté au RPIC du Durbion.

[Délibération 2024 10 18 020](#)

Communauté d'Agglomération d'Epinal – Application du Droit des Sols – Nouvelle convention d'adhésion

Le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention de mutualisation.

[Délibération 2024 10 18 021](#)

Communauté d'Agglomération d'Epinal – Publicité extérieure – Convention d'adhésion au service commun

Le Conseil municipal approuve la nouvelle convention d'adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'instruction de publicité extérieure annexée. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

[Délibération 2024 10 18 022](#)

Personnel communal – Fêtes de fin d'année 2024

Le conseil municipal décide d'offrir une carte cadeau d'une valeur de 50 € à chaque employé municipal.

[Délibération 2024 10 18 023](#)

Personnel communal – Remboursement de frais liés au déplacement des agents – Indemnité forfaitaire

Le conseil municipal décide d'instaurer une indemnité forfaitaire à l'agent polyvalent d'entretien des espaces verts, des voiries et des bâtiments communaux, en remboursement de ses frais de déplacements professionnels sur le territoire communal.

[Délibération 2024 10 18 024](#)

Personnel communal – Remboursement de frais liés au déplacement des agents

Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais kilométriques engagés à l'occasion de déplacements temporaires pour les besoins du service aux agents munis d'un ordre de mission.

Cette indemnisation des frais kilométriques se fera sur la base de la législation en vigueur et sera revalorisée en fonction des textes en vigueur.

[Délibération 2024 10 18 025](#)

Adhésion au contrat d'assurance statutaire – Contrat groupe 2025 – 2028

Le Conseil municipal approuve l'adhésion au contrat avec une franchise de 15 jours pour les agents CNRACL et IRCANTEC. Durée du contrat 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

[Délibération 2024 10 18 026](#)

Placement – Comptes à termes – Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- ✓ Que la commune a toujours veillé à conserver les fonds issus des ventes forcées de bois consécutives à la tornade du 11 juillet 1984 ;

- ✓ Que ces fonds qui ont fait initialement l'objet de plusieurs placements en « Obligations Assimilables du Trésor », ont toujours été remplacés à leur date d'échéance ;
- ✓ Que ce placement communal en Obligations Assimilables du Trésor arrive à échéance

Considérant que ces produits constituent des recettes exceptionnelles issues de ventes de bois suite à une catastrophe naturelle, Le conseil municipal décide de les placer en compte à terme sur une durée de trois mois, au taux nominal en vigueur lors de la souscription.

[Délibération 2024 10 18 027](#)

Placement – Comptes à termes – Renouvellement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- ✓ Que la commune a toujours veillé à conserver les fonds issus des ventes forcées de bois consécutives à la tornade du 11 juillet 1984 ;
- ✓ Que ces fonds qui ont fait initialement l'objet de plusieurs placements en « Obligations Assimilables du Trésor », ont toujours été remplacés à leur date d'échéance ;
- ✓ Que ce placement communal en Obligations Assimilables du Trésor arrive à échéance le 7 novembre 2024.

Considérant que ces produits constituent des recettes exceptionnelles issues de ventes de bois suite à une catastrophe naturelle, Le conseil municipal décide de les placer en compte à terme sur une durée de trois mois, au taux nominal en vigueur lors de la souscription.